



# **PNA 2024 – 2029 sur le loup et les activités d'élevage**

## **Proposition de cadrage méthodologique d'expérimentations qui seront soumises au conseil scientifique permanent loup et activités d'élevage**

### **1 - Introduction**

Un certain nombre de territoires se mobilisent afin de mettre en place des expérimentations dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage. L'objectif principal de ces expérimentations est de réduire durablement les dommages aux troupeaux dans un contexte de présence de loups.

Un porteur de projet (gestionnaire d'un espace naturel protégé, collectivité, groupement d'éleveurs, ONG, etc.) peut proposer une ou plusieurs expérimentations de son choix. Afin de pouvoir déterminer les effets réels d'une telle initiative mise en place sur un territoire donné et ainsi de **permettre à d'autres territoires de se saisir des résultats**, un cadrage méthodologique rigoureux est nécessaire. Un territoire n'est pas un laboratoire dans lequel tous les facteurs environnementaux sont contrôlables, rendant de ce fait extrêmement difficiles les interprétations des résultats obtenus.

Le cadrage proposé reprend les bases de la démarche expérimentale et met en avant la nécessité d'un accompagnement scientifique afin de réunir dès le départ les critères de réussite des expérimentations envisagées. Les territoires bénéficiant d'équipes techniques et scientifiques, notamment les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux (PNR), pourront mobiliser à cette fin leurs conseils scientifiques. D'une manière générale, les porteurs de projet feront appel à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Les porteurs de projet pourront soumettre leurs propositions au conseil scientifique permanent « Loup et activités d'élevage » (CSPLAE) dont les recommandations permettront d'améliorer, le cas échéant, le contenu. Le CSPLAE pourra également, à partir d'un rapportage régulier des expérimentations mises en place, assurer un suivi des projets et fournir ainsi son expertise sur l'analyse des résultats obtenus.

Dans ce cadre, le CSPLAE doit être vu comme une instance de facilitation des projets d'expérimentation permettant une mutualisation des résultats au niveau national : les expériences entreprises doivent pouvoir éclairer les professionnels et les gestionnaires des autres territoires.

### **2 - Cadrage méthodologique**

Ce cadrage est une proposition afin d'aider les porteurs de projet dans leur démarche, tout dossier devra comporter a minima l'ensemble des renseignements indiqués ci-dessous.

#### **Étape n°1 : accompagnement des porteurs de projets sur les territoires**

- rechercher un accompagnement auprès de scientifiques (université locale, conseil scientifique du PNR, du Parc National, experts, institut technique, etc.). Les disciplines scientifiques recherchées pourront être variées en fonction de la problématique : agronomie, écologie, éthologie, biologie des populations, géographie, sociologie, anthropologie, économie, etc. et concerneront les objets d'études suivants : pratiques pastorales, fonctionnement des meutes des loups, prédation, dispositifs de protection des troupeaux, chiens de protection, impact de la prédation sur les systèmes d'exploitation et leurs résultats technico-économiques, etc.
- rechercher un accompagnement pour faciliter le dialogue territorial afin d'établir collectivement une méthode de travail intégrant les acteurs concernés du territoire.

#### **Étape n°2 : Construire l'expérimentation**

En fonction des problèmes ciblés et de l'analyse de la bibliographie sur le sujet (pourquoi tel troupeau concentre-t-il les attaques ? pourquoi ces chiens de protection sont-ils agressifs avec les randonneurs ? quels loups viennent attaquer ? ; etc.), des hypothèses devront être formulées.

## 1. Établissement d'un état de l'art

- afin de savoir si le sujet a déjà été traité par d'autres territoires
- pour pouvoir en tirer des enseignements (méthodologie adaptée au territoire ou non, difficultés techniques ou réglementaires, etc)
- NB : le rôle de l'accompagnement scientifique est à ce stade important, notamment pour réaliser un état de l'art pertinent du problème ciblé.

## 2. Formulation d'une (ou de plusieurs) hypothèse(s)

## 3. Références scientifiques permettant d'étayer cette (ces) hypothèse(s)

De nouveau, un retour sur l'analyse bibliographique est nécessaire (accompagnement scientifique indispensable).

## 4. Choix d'une expérimentation, d'un protocole précis et d'une équipe de suivi

- déterminer les types d'expérimentations possibles sur le territoire en fonction des difficultés sociales et / ou techniques de mise en œuvre
- choisir une expérimentation en fonction des difficultés techniques et de l'implication des acteurs
- expliquer le protocole expérimental envisagé : échantillonnage pour collecter les données, test de puissance le cas échéant et méthode d'analyse statistique et / ou multidimensionnelle
- préciser qui va mettre en œuvre concrètement l'expérimentation, en assurer le suivi et traiter les données

## 5. Résultats attendus

En fonction de l'expérimentation choisie, les résultats attendus doivent être clairement exprimés.

## Étape n°3 : constitution du dossier pour la soumission du projet au conseil scientifique

Le dossier (maximum 10 pages) devra reprendre les éléments suivants :

- titre comprenant le nom de l'expérimentation en fonction du problème ciblé
- nom du porteur de projet
- introduction : présentation du problème ciblé et analyse bibliographique sommaire sur le sujet
- hypothèses
- état de l'art approfondi
- explication du choix de l'expérimentation
- exposé de la méthode (protocole détaillé, durée, suivi, méthode d'analyse...) et budget
- résultats attendus
- diffusion et communication des résultats
- calendrier prévisionnel
- conclusion
- bibliographie

## Étape n°4 : Examen du dossier et avis

Le dossier sera examiné par deux membres du Conseil Scientifique. Ces deux rapporteurs en feront une présentation en séance plénière. Selon les sujets, il est possible que le porteur de projet soit invité à venir répondre aux questions lors de la réunion.

L'avis du Conseil Scientifique sera ensuite rédigé et envoyé au porteur de projet uniquement.

## Étape n°5 : Publication des résultats

La publication des résultats des expérimentations fera l'objet d'une démarche conjointe entre les scientifiques / experts retenus et les porteurs de projet. À des fins de mutualisation avec les autres territoires, elle devra suivre le plan suivant :

- 1 - Introduction présentant la démarche ainsi que l'état de l'art bibliographique
- 2 - Méthode expérimentale

3 - Résultats obtenus

4 - Interprétation et discussion des résultats au regard de la bibliographie sur le sujet.

Ces publications seront soumises à l'avis du CSPLAE et, après intégration des remarques de ce dernier, seront disponibles en format pdf sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à des fins de mutualisation.